RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

DPATE

Le Recteur de la Région académique de Guyane
Chancelier des Universités
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée fixant les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'état ;

Considérant l'avis de la commission d'expert du mardi 30 juin 2026 ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude dans le corps des Attachés d'administration de l'État, au titre de l'année 2026 les fonctionnaires dont les noms suivent :

Liste principale :

RANG	NOM – PRÉNOM	AFFECTATION ACTUELLE
1	MOGESTERNE Anne	Clg Paul KAPPEL
2	JEROME Nathalia	Rectorat de GUYANE
3	BIANAY Pascale	Rectorat de GUYANE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cayenne, le vendredi 09 Juillet 2026

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général adjoint
Directeur des Relations et des Ressources Humaines

Julien CAZENEUVE